



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Suites sur la réorganisation en cours

BOUCHERVILLE, le 8 mars 2001 - Comme nous vous le disions dans notre précédent communiqué, le Syndicat et la Direction ont enclenché des discussions visant à définir les modalités à suivre pour la réorganisation de la DPRD. A ce jour, les discussions progressent bien et les deux parties ont adopté une attitude de "solution efficace" pour les problèmes mis "sur la table". Cependant, il nous reste encore à régler certains éléments très importants et, dans la mesure où nous trouvons une solution à ces problèmes, il n'y aura pas lieu d'appliquer l'article 15 section D de notre convention collective.

Les faits saillants sur la réorganisation de la DPRD

Voici les éléments qui ont été discutés à ce jour et/ou pour lesquels il y a eu entente :

- les membres ayant fait part d'inconfort tant au niveau de la définition de leur spécialité que de leur affectation dans une unité administrative donnée nous ont signalé leur doléance et une solution a été mise de l'avant pour chacun de ces cas
- pour les membres qui nous ont indiqué que, dans le cadre des affectations en cours à l'IREQ, ils étaient exclus du processus et n'étaient pas invités à postuler sur les postes actuellement "en affichage" - les membres du laboratoire haute tension, du laboratoire grande puissance, du simulateur ainsi que ceux du LTEE -, une garantie formelle sera insérée dans l'entente à l'effet que, à défaut d'une solution satisfaisante de leur situation lorsque viendra le moment où leur cas sera mise en examen, on recommencera tout le processus "à zéro" et l'ensemble des postes de la DPRD - incluant ceux qui font l'objet des présentes discussions - seront mis en affichage en vertu des dispositions de l'article 15 section D

Voici maintenant les éléments qu'il nous reste à discuter ou pour lesquels une solution doit être agréée :

- pour les membres ayant fait part d'inconfort tant au niveau de la définition de leur spécialité que de leur affectation dans une unité administrative donnée, il nous faut nous assurer que le problème a été résolu à leur pleine et entière satisfaction
- pour les membres qui nous ont indiqué que, dans le cadre de la réorganisation des activités en cours à la DPRD, leur domaine d'activité n'a pas été retenu et leur reclassification pourrait s'en trouver grandement compromise - un phénomène qui ira en s'accroissant avec la mise en place du processus "StageGate", processus qui prévoit la création/annulation rapide et fréquente des projets de R&D -, il nous faut obtenir des garanties formelles à l'effet que ces membres ne seront pas pénalisés, au niveau de la reclassification, par l'abandon de leur domaine d'activité

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

A propos des ajustements salariaux et du versement des primes liées à la performance (primes d'intéressement)

Après information auprès de la Direction, voici le programme qui sera suivi pour les ajustements salariaux et le versement des primes liées à la performance de l'entreprise :

- paie du 8 mars : ajustement du salaire de base et rétroactivité salariale pour les années 1999, 2000 et 2001
- paie du 22 mars : versement de la prime d'intéressement pour l'année 1999
- au cours du mois d'avril : versement de la prime d'intéressement pour l'année 2000

Appel de candidatures

Nous tenons à vous rappeler que le Bureau sollicite votre contribution et votre implication pour nous aider à faire avancer les multiples dossiers en cours. Ainsi, nous aurions besoin de volontaires pour le comité des avantages sociaux, pour le comité des griefs, pour le journal l'Irequois ainsi que pour les divers comités de négociation qui devront être mis en marche d'ici peu. Votre implication et votre support seraient grandement appréciés.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
 210, boul. de Montarville
 Bureau 3014
 Boucherville (Québec)
 J4B 6T3
 Tél : (450) 449-9630
 1-877-449-9630 (sans frais)
 Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat